

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR15.04PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'321'960.-- pour les travaux de  
réfection de la toiture de la patinoire, le changement du système de désinfection de  
l'eau, la nouvelle gestion des accès du complexe et les travaux portant sur des  
éléments techniques**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 février 2015.

Elle était composée de Madame et Messieurs Stéphanie DOBLER, Pascal GAFNER, David GRANDJEAN, Florent MICHAUD, Jean-Claude MONNEY, Marc NICODET remplaçant Brian OOSTERHOFF, Alfons REITER et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Gloria CAPT, de M. Jean-Jacques JOBIN, adjoint du chef de service à Urvat, de M. Pedro CAMPS, responsable des sports et de M. Eric BURNOD, responsable d'immeuble à Urvat. Nous les remercions pour leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

### **Toiture de la patinoire**

La toiture actuelle de la patinoire date de 1976. En 1998, il avait déjà été envisagé de la changer, mais finalement elle n'avait été que peinte. Aujourd'hui, la toiture est fréquemment sujette à des fuites. Le choix s'est porté sur une toiture en aluminium naturel qui a l'avantage de bien résister aux intempéries et de réverbérer les rayons du soleil afin de diminuer les frais de refroidissement. La durée de vie probable de cette nouvelle toiture est de 40 ans.

Malgré une durée de travaux assez longue (15 mois), il nous a été assuré que la vie des clubs sportifs ne serait pas péjorée.

### **Système de désinfection de l'eau**

Cet investissement concerne les piscines intérieure et extérieure. Le système actuel fonctionne avec du chlore gazeux, un produit hautement toxique. Le maniement des bonbonnes, opération très délicate, ne peut être effectué que lorsque la bonbonne est entièrement vide : cela peut donc être le cas tôt le matin ou en soirée. Dès la détection d'une petite fuite de gaz, les pompiers doivent venir sur place. Généralement bénins, ces événements entraînent néanmoins la facturation des frais d'interventions. Le plus grand danger de l'installation actuelle consiste évidemment en l'occurrence d'un accident majeur : avec la réglementation actuelle, la pose d'un tel système ne serait plus possible.

Le système de remplacement proposé cumule de nombreux avantages dont celui, important, de la sécurité. Il fonctionne avec de l'hypochlorite de calcium sous forme de granulés. Ce produit ne nécessite aucune précaution particulière lors de sa manipulation.

## **Remplacement du système de fermeture**

Le nouveau système prévu (clés et serrures électroniques) permettrait une meilleure flexibilité et une sécurité accrue. Chaque clé peut être programmée individuellement afin de pouvoir accéder aux installations souhaitées, aux heures souhaitées. Ce système permet en outre d'avoir une traçabilité totale des accès aux bâtiments. La pose d'une quarantaine de cylindres électroniques est prévue.

## **Travaux divers**

Diverses interventions, listées dans le préavis, sont également prévues.

A la patinoire, de nouvelles armoires métalliques, au nombre de 18, remplaceront les anciennes armoires du couloir, ces dernières étant bancales et insalubres. Les autres travaux relèvent de l'entretien nécessaire d'installations sportives.

## **Travaux de la terrasse du restaurant**

Ces travaux permettraient un gain d'espace d'environ 25m<sup>2</sup> pour les clients de la terrasse du restaurant.

## ***Conclusions :***

Convaincue de la nécessité des investissements envisagés, la commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis PR15.04PR tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 05.03.2015



Thomas JENNI, rapporteur